

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 juin 2023

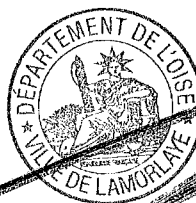
OBJET	RAPPORTEUR	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Motion de soutien au Centre de Médecine Physique et de Réadaptation pour enfants et adolescents de Bois-Larris	M. Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - APPROUVE la motion de soutien au Centre de Bois-Larris.
Motion de soutien au Centre Médico-Chirurgical des Jockeys (CMCJ)	M. Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - APPROUVE la motion de soutien au Centre Médico-Chirurgical des Jockeys.
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2023	M. Le Maire	Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés : - APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2023.
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juin 2023	M. Le Maire	Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés : - APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juin 2023.
Décisions du Maire	M. Le Maire	Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions intervenues depuis le 12 avril 2023 : - Décision n°2023/21 du 12 avril 2023 : Décision portant exercice du droit de préemption sur le bien sis 3 avenue de Gouvieux - Décision n°2023/22 du 26 avril 2023 : Décision portant demande de financement pour la création d'un parcours Fitness extérieur dans le parc du château - Décision n°2023/23 du 1^{er} juin 2023 : Décision portant signature d'un contrat avec la ferme de Tiligolo pour un spectacle à la crèche familiale municipale - Décision n°2023/24 du 6 juin 2023 : Décision portant fixation des tarifs de location des structures de la ville aux entreprises - Décision n°2023/25 du 12 juin 2023 : Décision portant signature d'un devis avec la compagnie Fabulouse pour le spectacle de fin d'année de la crèche

Attribution d'une subvention pour l'association « Bridge Club »	Christine KLOECKNER	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'association « Bridge Club de Lamorlaye » comme suit : 1 000 euros pour l'achat d'une trieuse afin d'améliorer la mise en place de leurs activités en direction des morlacuméens, sur présentation de la facture acquittée.
Instauration d'une taxe d'aménagement majorée sur un secteur	M. Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - CONSERVE le taux de base de 5% sur l'ensemble du territoire de la commune de Lamorlaye hors secteurs à taux majoré, - AUGMENTE le taux majoré de 7 % sur le secteur délimité par le plan annexé à la présente délibération.
Projet « Cœur de ville » 1 ^{ère} étape : autorisation de négociation	M. Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, par 24 voix « pour » et 2 abstentions : - AUTORISE Monsieur le Maire à négocier la cession des terrains du futur projet « Cœur de Ville », - DIT que le Conseil Municipal se réunira pour délibérer le moment venu sur l'offre et la vente de ses terrains, - DIT que le permis de construire sera présenté au Conseil Municipal, - DIT que le Conseil Municipal devra se prononcer pour autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente des terrains.
Projet et règlement du centre municipal de santé	Valérie CARON	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - ADOpte le projet de santé et le règlement de fonctionnement du centre municipal de santé, joints en annexe, - APPROUVE la transmission du projet de santé et du règlement de fonctionnement à l'Agence Régionale de Santé pour validation, - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Modification des statuts de la CCAC pour la compétence « Santé »	M. Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - APPROUVE le transfert, au profit de la Communauté de communes, de la compétence facultative suivante : <i>Actions de soutien au développement de l'offre de soins sur le territoire communautaire, en lien avec les communes membres le cas échéant (concours financier, gestion d'activités), hors établissements de santé communaux inférieurs à 50 salariés.</i> <i>Aides aux professionnels de santé dans les limites juridiques posées par le CGCT et le Code de la santé publique en ce domaine. Aides à l'immobilier ou portage immobilier de projets dans le domaine de la santé dans les limites juridiques posées par le CGCT et le Code de la santé publique.</i> - APPROUVE la version des statuts de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne qui en découle, tels que proposés par le conseil communautaire par la délibération jointe en annexe, - DEMANDE à la Préfète de l'Oise de bien vouloir arrêter ces statuts complétés de cette compétence, dès lors que les conditions de majorité qualifiée requise sont obtenues, - AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.
Autorisation donnée au Maire pour signer la charte « Redynamisation des Centres-Villes et des Centres-Bourgs »	M. Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - APPROUVE la Charte d'engagement du dispositif « Redynamisation centres-villes et centres-bourgs » jointe en annexe, - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Charte d'engagement du dispositif « Redynamisation centres-villes et centres-bourgs ».
Autorisation donnée au Maire pour signer l'avenant n°2 à la convention Transport CCAC	Jean-Noël GURDALA / Christine KLOECKNER	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de coopération entre la CCAC et la commune de Lamorlaye relative au financement des services de transport collectif du réseau la Navette et du transport des collégiens, - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de coopération entre la CCAC et la Commune de Lamorlaye relative au financement des services de transport collectif du réseau la Navette et du transport des collégiens.

Adhésion de la commune à la compétence Vidéoprotection du SMOTHD	Jean-Noël GURDALA	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : - ADHERE à la compétence optionnelle « vidéoprotection » du SMOTHD, mentionnée à l'article 2.2.2 des statuts du Syndicat, - APPROUVE la convention relative aux modalités d'acquisition, d'installation, d'entretien et de mise à disposition des dispositifs de vidéoprotection et aux modalités de mise à disposition du personnel chargé du visionnage, - AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit document, tel qu'annexé à la présente délibération.
--	-------------------	---

LAMORLAYE, le 29 juin 2023.



Le Maire,

Nicolas MOULA